AGEPRO 74 Rue Jean Bleuzen

92170 VANVES CEDEX

Philippe AHLSELL DE TOULZA Commissaire aux Comptes

96 avenue Raymond Poincaré CS 31749 75771 PARIS CEDEX 16

Tél. 01 43 12 98 60 Fax 01 43 12 98 78 www.cogep.fr ssintes@cogep.fr





Philippe AHLSELL DE TOULZA

Commissaire aux Comptes

96 Avenue Raymond Poincaré CS 31749 75771 PARIS CEDEX 16 tél : 01 43 12 98 60

www.cogep.fr pahlselldetoulza@cogep.fr

AGEPRO

Siège social: 74 rue Jean Bleuzen 92170 VANVES

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31/12/2020





RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS Exercice clos le 31/12/2020

A l'assemblée générale d'AGEPRO

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels d'AGEPRO relatifs à l'exercice clos le 31/12/2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre entité à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.



Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

♦ Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre Association, nous avons été conduits à examiner les méthodes comptables relatives au calcul des fonds dédiés tels qu'ils figurent dans la note 3-1 de l'annexe et en avons vérifié leur correcte application.

Vérification des documents adressés aux membres d'AGEPRO.

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directeur général et dans les autres documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'entité relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'entité ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre directeur général.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :



- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

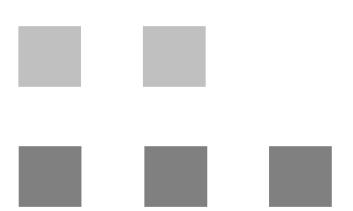
Fait à Paris, le 20 Mai 2021

Le Commissaire aux Comptes
COGEP AUDIT

Philippe AHLSELL de TOULZA Associé

P Alderd I

AGEPRO 74 RUE JEAN BLEUZEN 92177 VANVES CEDEX 0811655050



Etats Comptables et Fiscaux

31/12/2020



Bilan

Bilan Actif

AGEPRO

Période du 01/01/20 Edition du 10/05/21

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	Net (N) 31/12/2020	Net (N-1) 31/12/2019	
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES Frais d'établissement Frais de développement Concession, brevets et droits similaires Fonds commercial Autres immobilisations incorporelles Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
TOTAL immobilisations incorporelles: IMMOBILISATIONS CORPORELLES Terrains Constructions Installations techniques, matériel et outillage industriel Autres immobilisations corporelles Immobilisations en cours Avances et acomptes					
TOTAL immobilisations corporelles: IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES Participation par M.E Autres participations Créances rattachées à participations Autres titres immobilisés					
Prêts Autres immobilisations financières	50 725		50 725	35 264	
TOTAL immobilisations financières :	50 725		50 725	35 264	
ACTIF IMMOBILISÉ	50 725		50 725	35 264	
STOCKS ET EN-COURS Stocks de matières premières Stocks d'en-cours de product. de biens Stocks d'en-cours product. de services Stocks produits intermédiaires et finis Stocks de marchandises TOTAL stocks et en-cours: CRÉANCES					
Avances, acomptes versés sur commandes Créances clients et comptes rattachés Autres créances Capital souscrit et appelé, non versé	1 299 966 1 113 489		1 286 578 1 113 489		
TOTAL créances :	2 413 454	13 388	2 400 066	3 352 363	
DISPONIBILITÉS ET DIVERS Valeurs mobilières de placement Disponibilités Charges constatées d'avance	16 660 199		16 660 199	955 379 5 525 628	
TOTAL disponibilités et divers :	16 660 199		16 660 199	6 481 007	
ACTIF CIRCULANT	19 073 653	13 388			
Frais d'émission d'emprunts à étaler Primes remboursement des obligations Ecarts de conversion actif					

Ecarts de conversion actif					
	TOTAL GÉNÉRAL	19 124 378	13 388	19 110 990	9 868 634
					Page 3

Bilan Passif

AGEPRO

Période du 01/01/20 au 31/12/20 Edition du 10/05/21

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2020	Net (N-1) 31/12/2019
FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise.		
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale	404.40-	
Report à nouveau	161 487	142 751
Résultat de l'exercice	58 425	18 736
Autres fonds associatifs		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Apports		
Legs et donations Résultat sous contrôle de tiers financeurs		
Ecarts de réévaluation		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Droits des proprétaires (commodat)		
TOTAL I	219 911	161 487
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL II		
Fonds dédiés	1 1	
Sur subventions de fonctionnement	7 982 177	985 091
Sur autres ressources		
TOTAL III	7 982 177	985 091
DETTES FINANCIÈRES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers	9 276 105	7 446 184
TOTAL dettes financières :	9 276 105	7 446 184
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS		
DETTES DIVERSES		
521120511211020	10.400	52 982
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	18 163	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales	281 589	361 951
	I I	361 951
Dettes fiscales et sociales	I I	361 951 839 040
Dettes fiscales et sociales Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	281 589	
Dettes fiscales et sociales Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	281 589 1 333 046	839 040
Dettes fiscales et sociales Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes TOTAL dettes diverses :	281 589 1 333 046	839 040 1 253 973
Dettes fiscales et sociales Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes TOTAL dettes diverses : PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCES DETTES	281 589 1 333 046 1 632 798	839 040 1 253 973 21 900
Dettes fiscales et sociales Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes TOTAL dettes diverses: PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCES	281 589 1 333 046 1 632 798	839 040 1 253 973 21 900

9 868 634

19 110 990

TOTAL GÉNÉRAL

Compte de Résultat

Compte de Resultat (Première Partie)

AGEPRO

Période du 01/01/20 a Edition du 10/05/21

RUBRIQUES	France	Export	Net (N) 31/12/2020	Net (N-1) 31/12/2019
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens Production vendue de services	1 767 010		1 767 010	2 240 269
Chiffres d'affaires nets	1 767 910 1 767 910		1 767 910 1 767 910	2 340 368 2 340 368
Chillies d'alfailes fiets	1707 310		1707 310	2 340 300
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			13 400 990	2 810 418
Reprises sur amortissements et provisions, tra	ansfert de charges		3 347	
Autres produits			2	161
	PRODUITS D'E	XPLOITATION	15 172 248	5 150 947
CHARGES EXTERNES				
Achats de marchandises [et droits de douane]	1			
Variation de stock de marchandises				
Achats de matières premières et autres appro	visionnement			
Variation de stock [matières premières et appl	rovisionnement]			
Autres achats et charges externes			2 897 438	3 193 191
	TOTAL charge	es externes :	2 897 438	3 193 191
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS	3		955	1 460
CHARGES DE PERSONNEL				
Salaires et traitements				
Charges sociales				
	TOTAL charges de	personnel:		
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Dotations aux amortissements sur immobilisat	ions			
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant				
Dotations aux provisions pour risques et charg	jes			
	TOTAL dotations d'	exploitation :		
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION			5 197 435	2 399 402
	CHARGES D'	EXPLOITATION	8 095 828	5 594 053
	RESULTAT D'E	EXPLOITATION	7 076 421	(443 107)

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2020	Net (N-1) 31/12/2019
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	7 076 421	(443 107
Bénéfice attribué ou perte transférée		
Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	887	
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	887	
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements et provisions		, .
Intérêts et charges assimilées	6	(1
Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilères de placement	5 953	2 42
Onarges hettes sur cessions de valeurs mobileres de placement	5 959	2 41
RÉSULTAT FINANCIER	(5 072)	(2 419
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS	7 071 349	(445 526
Nacional American	1 011010	(1.0020
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations excptionelles aux amortissements et provisions		
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL		
Participation des salariés aux fruits de l'expansion		
Impôts sur les bénéfices	15 838	3 30
Deport de recognización por utilizácio des exercicas antárias es	785 412	911 67
Report de ressources non utilisées des exercices antérieurs Engagements à réaliser sur ressources affectées	785 412	911 67 444 10
2.19290.11.01.00 & 10411001 041 1000041000 411001000	1 102 430	777 10
TOTAL DES PRODUITS	15 958 547	6 062 62
TOTAL DES CHARGES	15 900 122	6 043 88
BÉNÉFICE OU PERTE	58 425	18 73

Annexe

<u>I – GENERALITES</u>

L'association AGEPRO (association de gestion des professions de l'audiovisuel de la communication, de la presse et du spectacle), constituée le 21 novembre 2006 est régie par la loi du 1er juillet 1901. Audiens Prévoyance est membre de l'association.

> 1.1 Objet

L'association AGEPRO est constituée dans le but d'assurer :

- la gestion à titre non lucratif d'accords collectifs dans les domaines de l'audiovisuel, de la communication, de la presse et du spectacle;
- la gestion à titre non lucratif d'aides publiques ou privées à caractère social, au bénéfice des personnels en activité, privés d'emploi, pré-retraités ou retraités des secteurs professionnels de l'audiovisuel, de la communication, de la presse ou du spectacle ;
- les opérations de gestion administrative, à titre non lucratif, qui peuvent lui être confiées par des personnes morales à vocation sociale de ces mêmes secteurs ou par toutes personnes morales dont ses membres sont adhérents ou associés ;
- et toutes autres missions que souhaiteraient lui confier ses membres.

A titre accessoire, l'association peut fournir à titre lucratif, conformément à l'article L. 442-7 du code de commerce, toutes formes de services dans les domaines administratifs, comptables et sociaux sous forme de prestations de services, de gestion de ressources humaines, d'études et de toutes autres formes.

> <u>1.2 Fonctionnement</u>

L'association AGEPRO est gérée de manière désintéressée. Elle est liée par une convention de gestion administrative et financière avec AUDIENS SANTE PREVOYANCE. Pour la majorité de ses activités, l'association ne poursuit aucun but lucratif. Elle fonctionne dans le cadre du régime des prestations à prix coûtant, tel qu'il est défini par les dispositions de l'article 261B du Code Général des Impôts.

Il est créé au sein de l'association un secteur distinct d'imposition permettant d'isoler les revenus tirés des activités lucratives de ceux provenant des activités non lucratives et non imposables. La comptabilité liée uniquement au suivi du Fonds de Professionnalisation peut également être isolée.

II - PRINCIPES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- * Continuité de l'exploitation
- * Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- * Indépendance des exercices,
- * Conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels, du code de commerce, du décret du 29-11-1983, ainsi que du règlement de l'ANC n° 2016-07 du 4 novembre 2016, modifiant le règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général (PCG).

La méthode de base retenue pour l'entrée et l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est celle des coûts historiques.

Tout engagement de dépense est comptabilisé en compte de charges (classe 6) avec comme contrepartie un compte de bilan (classe 4).

III - POLITIQUES COMPTABLES

> 3.1 Fonds dédiés

Au titre du fonds de professionnalisation et de solidarité pour les artistes et techniciens du spectacle, les subventions accordées de 2013 à 2020 par le Ministère de la Culture et non utilisées au 31/12/2020, ont été comptabilisées sous forme de fonds dédiés par exercice ainsi que les nouvelles activités au sein d'AGEPRO en 2020 telles que le FUSSAT (le fonds d'urgence spécifique de solidarité pour les artistes et technicien) la cellule d'écoute HVSS et la mission handicap.

Les reprises sont comptabilisées dans le compte 789000 au fur et à mesure de l'utilisation des subventions. Le montant total est de 785 K€.

La dotation des fonds dédiés est comptabilisée dans le compte 689400 « engagements à réaliser sur des subventions attribuées » en contrepartie du compte 19 « fonds dédiés sur subventions de fonctionnement » inscrit au passif du bilan.

Le montant comptabilisé en engagement est de 7 782 K€ au titre de 2020, cette très forte augmentation est essentiellement liée au FUSSAT.

Au 31/12/2020, le solde restant à utiliser pour :

- le fonds de professionnalisation est de 75K€ pour 2018, 125 K€ pour 2019, 739 K€ pour 2020
- le FUSSAT est de 6 553 K€ pour 2020
- l'AGEDATI est de 291 K€ pour 2020
- la cellule d'écoute HVSS est de 185 K€
- la mission handicap est de 15 K€

> 3.2 Disponibilités

Un compte bancaire distinct a été crée pour gérer les mouvements du fonds de professionnalisation et solidarité ainsi qu'un autre compte bancaire pour gérer l'Agedati.

> 3.3 Activité

En dehors de la gestion du fonds de professionnalisation, l'association AGEPRO refacture des activités de prestations. Le montant de ces prestations a été de 1 772 145 € (2 340 368 € en 2019), soit 457 976€ pour l'activité de gestion des cotisations, 373 620 € pour l'activité des prestations d'assistantes sociales et 940 549€ pour les autres activités.

> 3.4 Subvention d'exploitation

Le montant des subventions prévues au titre du fonds de professionnalisation concernant l'année 2020 a été de 2 530 000 €, soit 2 300 000 € pour les fonds d'Etat et 230 000 € pour l'action sociale Audiens.

Le montant des subventions perçus en 2020 par le Ministère de la culture et de la communication pour le FUSSAT s'élève à 10 M€.

Le montant des subventions prévues au titre de l'Agedati concernant l'année 2020 a été de 537 090 €, soit 537 090 € pour les fonds d'Etat et aucune pour l'action sociale Audiens.

Le montant des subventions perçues pour la cellule d'écoute HVSS s'élève à 270 K€. Détail des subventions de fonctionnement : 250 K€ versés par le Ministère de la culture et de la communication et 20 K€ versés par la FESAC.

La subvention reçue de le l'AGEFIPH dans le cadre de la Mission Handicap s'élève à 52 K€.

> 3.5 Frais de Gestion

Dans le cadre d'un contrat de mandat, Audiens Santé Prévoyance refacture à l'AGEPRO des prestations de gestion, le montant hors taxes refacturé en 2020 a été de 2 687 646 € (2 935 529 € en 2019).

> 3.6 Créances

Les créances et dettes ont été comptabilisées pour leur valeur nominale.

Une dépréciation à hauteur de 16 735€ a été constatée en 2016 sur le client Agecif suite à l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire en date du 17/11/2016 par le TGI de Paris. Suite à des remboursements perçus une reprise de 3 347€ a été comptabilisée en 2020.

3.7 Valeurs mobilières de placements

Les placements de trésorerie au 31 décembre 2019 sont constitués de parts d'OPCVM monétaires à hauteur de 955 379 €, ceux-ci ont été cédés en 2020.

> 3.8 Ressources et résultats

Le fonds de professionnalisation a pour ressource des subventions octroyées par le Ministère de la culture et de la communication ainsi que par l'action sociale du groupe Audiens, mais ne dégage pas de résultat.

L'association Agepro a pour ressource les prestations facturées à ses clients et dégage un résultat bénéficiaire de 58 425 € au 31 décembre 2020.

> 3.9 Divers

Aucune rémunération n'a été versée aux trois plus hauts dirigeants de l'association, et les honoraires des Commissaires aux comptes s'élèvent à 7 536 € H.T au 31 décembre 2020.

IV - CONVENTIONS ET MANDATS

> 4.1 Contrat de mandat avec Audiens Santé Prévoyance

Un contrat de mandat a été signé le 8 avril 2008 avec Audiens Santé Prévoyance. A ce titre, l'Association AGEPRO mandate Audiens Santé Prévoyance pour la recherche, en son nom, de prestataires de services dans le domaine de la gestion.

> 4.2 Convention avec Audiens

Une convention cadre a été signée le 20 avril 2007 entre le Ministère de la culture et le groupe Audiens relative au Fonds de professionnalisation et de solidarité pour les artistes et techniciens du spectacle. La convention est relative aux actions sociales en faveur des artistes et techniciens du spectacle, à la détection des situations de vulnérabilité professionnelle de ces personnes, et au soutien apporté à des actions expérimentales de

Une convention a ensuite été signée en date du 25 avril 2007 entre Audiens et l'Agepro afin de subdéléguer la gestion comptable et financière des opérations du Fonds de professionnalisation à l'Agepro afin de pouvoir obtenir un meilleur suivi de cette activité.

V - Impact de la COVID 19

pérennisation des emplois.

Suivant les recommandations de ANC (autorité nationale de la comptabilité), « Recommandations et observations relatives à la prise en compte des conséquences de l'événement Covid-19 dans les comptes et situations établis à compter du 1er janvier 2020 », du 18 mai 2020, nous précisons que cette crise sanitaire n'a pas d'impact significatif dans les comptes de l'association AGEPRO en raison de son activité.

Dans le cadre de l'approche simplifiée ciblée proposée par l'ANC, nous précisons qu'il n'y a pas de conséquences sur :

- l'évolution du crédit client et du crédit fournisseur à raison de l'événement ;
- d'éventuels report d'échéances ;
- prêts contractés dans le cadre de politiques de soutien (PGE...) ou dans d'autres cadres (pas de prêts).

AGEPRO

Période du 01/01/20 au 31/12/20 Edition du 10/05/21

RUBRIQUES	Valeur brute début exercice	Augmentations par réévaluation	Acquisitions apports, création virements
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement Autres immobilisations incorporelles			
TOTAL immobilisations incorporelles :			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains Constructions sur sol propre Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales Installations techniques et outillage industriel Installations générales, agencements et divers			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique et mobilier			
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL immobilisations corporelles :			
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Participations évaluées par mises en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	35 264		15 461
TOTAL immobilisations financières :	35 264		15 461

TOTAL GÉNÉRAL

35 264

RUBRIQUES	Diminutions par virement	Diminutions par cessions mises hors service	Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations légales
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES Frais d'étab. et de développement Autres immobilisations incorporelles TOTAL immobilisations incorporelles:				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES Terrains Constructions sur sol propre Constructions sur sol d'autrui Constructions installations générales Install. techn., matériel et out. industriels Inst. générales, agencements et divers Matériel de transport Mat. de bureau, informatique et mobil. Emballages récupérables et divers Immobilisations corporelles en cours Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles:				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES Participations mises en équivalence Autres participations Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immo. financières			50 725	
TOTAL immobilisations financières :			50 725	
TOTAL GÉNÉRAL			50 725	

15 461

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES							
Frais d'étab. et de développement.							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL immobilisations incorporelles:							
IMMOBILISATIONS CORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
Constructions sur sol d'autrui							
Constructions installations générales							
Installations techn. et outillage industriel							
Inst. générales, agencements et divers							
Matériel de transport							
Mat. de bureau, informatique et mobil.							
Emballages récupérables et divers			-				
TOTAL immobilisations corporelles:							

		,	,	
TOTA	L G	EΝ	ER.	ΑL

VENTILATIONS DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE						
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
Frais d'établissement et de développement						
Autres immobilisations incorporelles						
TOTAL immobilisations incorporelles:						
IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
Terrains						
Constructions sur sol propre						
Constructions sur sol d'autrui						
Constructions installations générales						
Installations techniques et outillage industriel						
Installations générales, agencements et divers						
Matériel de transport						
Matériel de bureau, informatique et mobilier						
Emballages récupérables et divers						
TOTAL immobilisations corporelles :						

TOTA			

MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Dotations	Reprises			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Frais d'établissement et de développement					
Autres immobilisations incorporelles					
TOTAL immobilisations incorporelles:					
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Constructions installations générales					
Installations techniques et outillage industriel					
Installations générales, agencements et divers					
Matériel de transport					
Matériel de bureau, informatique et mobilier					
Emballages récupérables et divers					
TOTAL immobilisations corporelles:					

TOTAL GÉNÉR	AL	

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES					
RUBRIQUES	Montant net début exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net fin exercice	
Frais d'émission d'emprunts à étaler Primes de remboursem. des obligations					

RUBRIQUES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
Prov. pour reconstitution des gisements Provisions pour investissement Provisions pour hausse des prix Amortissements dérogatoires Dont majorations exceptionnelles de 30%				
Provisions fiscales pour implantation à l'étranger constituées avant le 1.1.1992				
Provisions fiscales pour implantation à l'étranger constituées après le 1.1.1992				
Provisions pour prêts d'installation Autres provisions réglementées				
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				
Provisions pour litiges Prov. pour garant. données aux clients				
Prov. pour pertes sur marchés à terme Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour amendes et penalites Provisions pour pertes de change				
Prov. pour pensions et obligat. simil.				
Provisions pour impôts Prov. pour renouvellement des immo.				
Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
Provisions pour charges sociales et				
fiscales sur congés à payer Autres prov. pour risques et charges				
PROV. POUR RISQUES ET CHARGES				
Prov. sur immobilisations incorporelles Prov. sur immobilisations corporelles				
Prov. sur immo. titres mis en équival.				
Prov. sur immo. titres de participation				
Prov. sur autres immo. financières Provisions sur stocks et en cours				
Provisions sur stocks et en cours Provisions sur comptes clients	16 735		3 347	13 388
Autres provisions pour dépréciation				
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	16 735		3 347	13 388
TOTAL GÉNÉRAL	16 735		3 347	13 388

État des Échéances des Créances et Dettes

AGEPRO

Période du 01/01/20 Edition du 10/05/21

ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	50 725		50 725
Autres immobilisations financières			
TOTAL de l'actif immobilisé :	50 725		50 725
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Clients douteux ou litigieux	16 066		16 066
Autres créances clients	1 283 900	1 283 900	
Créance représent. de titres prêtés ou remis en garantie			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
État - Impôts sur les bénéfices			
État - Taxe sur la valeur ajoutée	1 113 474	1 113 474	
État - Autres impôts, taxes et versements assimilés			
État - Divers			
Groupe et associés			
Débiteurs divers	15	15	
TOTAL de l'actif circulant :	2 413 454	2 397 388	16 066
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE			

TOTAL GÉNÉRAL	2 464 179	2 397 388	66 791
---------------	-----------	-----------	--------

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Auprès des établissements de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine				
- à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers	7 982 177	7 982 177		
Fournisseurs et comptes rattachés	18 163	18 163		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes				
Impôts sur les bénéfices	7 668	7 668		
Taxe sur la valeur ajoutée	273 664	273 664		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	257	257		
Dettes sur immo. et comptes ratachés				
Groupe et associés	9 276 105	9 276 105		
Autres dettes	1 333 046	1 333 046		
Dette représentat. de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				

TOTAL GÉNÉRAL	18 891 079	18 891 079		
---------------	------------	------------	--	--

Détail des Produits Exceptionnels et Charges Exceptionnelles

Période du 01/01/20

AGEPRO Edit

Période du 01/01/20 au 31/12/20 Edition du 10/05/21

PRODUITS EXCEPTIONNELS	Montant	Imputé au compte
TOTAL		
TOTAL		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Montant	Imputé au compte
	Montant	Imputé au compte
	Montant	Imputé au compte
	Montant	Imputé au compte

TOTAL

Charges à Payer

AGEPRO

Période du 01/01/20 au 31/12/20 Edition du 10/05/21

TOTAL

MONTANT DES CHARGES À PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	12 709
Dettes fiscales et sociales	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Disponibilités, charges à payer	
Autres dettes	

Factures à recevoir 12 709 euros

12 709

Produits à Recevoir

AGEPRO

Période du 01/01/20 au 31/12/20 Edition du 10/05/21

MONTANT DES PRODUITS À RECEVOIR NCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Immobilisations financières	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances	
Créances clients et comptes rattachés	68 40
Personnel	
Organismes sociaux	
État	
Divers, produits à recevoir	
Autres créances	
Valeurs Mobilières de Placement	
Disponibilités	

TOTAL	68 400
-------	--------

Factures à établir 68 400 euros

Charges et Produits Constatés d'Avance

AGEPRO

Période du 01/01/20 au 31/12/20 Edition du 10/05/21

RUBRIQUES	Charges	Produits
Charges ou produits d'exploitation		
Charges ou produits financiers		
Charges ou produits exceptionnels		

TOTAL		
TOTAL		



Philippe AHLSELL DE TOULZA

Commissaire aux Comptes

96 Avenue Raymond Poincaré CS 31749 75771 PARIS CEDEX 16 tél : 01 43 12 98 60

www.cogep.fr pahlselldetoulza@cogep.fr

AGEPRO

Siège social: 74 rue Jean Bleuzen 92170 VANVES

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2020





Aux membres de l'Association,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

En application de l'article R. 612-7 du Code de Commerce, nous avons été avisés des conventions mentionnées à l'article L. 612-5 du Code de Commerce qui sont intervenus au cours de l'exercice écoulé.



	Montants pris
	en charges en
Modalités	2020
	10 000 00
Forfait gestion et informatique	10 000,00
Coût des envois	9 267,20
Total Annexe 1 - Gestion des convocations intermittents	19 267,20
Forfait gestion et informatique	111 000,00
Prestations - gestion des chèques	4 528,69
Coûts des envois	9 488,80
Envoi des relances	8 610,00
Envoi des mises en demeure	26 090,00
Gestion des relances, des mises en demeure et du contentieux	1 035,00
Total Annexe 2 - Recouvrement des cotisations des intermittents	160 752,49
Forfait gestion des permanences à destination dss adhérents	141 000,00
Forfait gestion des permanences à destination des salariés	1 000,00
Total Annexe 3 - Service social interentreprises	142 000,00
Forfait gestion et informatique	15 000,00
Coût des envois	26,40
Total Annexe 4 - Gestion des convocations pigistes	15 026,40
Forfait goation at informations	20 000,00
Forfait gestion et informatique Prestations - gestion des chèques	4 573,66
Total Annexe 5 - Recouvrement des cotisations des pigistes	24 573,66
Total Annexe 5 - Recouvrement des Cotisations des pigistes	24 373,00
Forfait gestion et informatique	5 000,00
Total Annexe 6 - Recouvrement des cotisations des mannequins	5 000,00
Gestion des ressources humaines, du personnel et des instances	100 000,00
Gestion de la paie	52 000,00
Gestion administrative, contrôle de gestion, comptabilité	195 000,00
Informatique	165 000,00
Communication	2 000,00
Administration institutionnelle	15 000,00
Logistique	30 000,00
Total Annexe 7 - Prestations administratives diverses	559 000,00
Etude 1	
Etude 2	
Total Etudes complémentaires	24 900,00
Ecart FNP 2019	-2 500,00
TOTAL CMB 2020	948 019,75



Avec l'Association Centre Médical de la Bourse

<u>Personnes concernées</u>: Madame Odile Tessier Directeur Général d'Agepro et d'Audiens jusqu'au 08 Juillet 2020. Monsieur Frédéric Olivennes étant le nouveau directeur général à compter du 09 juillet 2020.

Audiens est Administrateur du Centre Médical de la Bourse.

Fait à Paris, le 20 Mai 2021

Le Commissaire aux Comptes
COGEP AUDIT

Philippe AHLSELL DE TOULZA Associé

P Alda V d